

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006.-

DOCUMENTATION.-

1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

18 demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE MORLANWELZ

Concessions temporaire pour 15 ans.

M. Libeau Jean – Marc Quai de la Haine, 69 7140 Morlanwelz	CTD	330 €
--	-----	-------

M. Stiernon Pascal Route de Mons, 77 6150 Anderlues	CTT	375 €
---	-----	-------

Concessions temporaires pour 50 ans

Mme Balasse Danielle Rue du Seigneur, 45 7170 La Hestre	2,50 m ²	3300 €
---	---------------------	--------

M. Aresi Paolo Rue Bois des Faulx, 222 7141 Carnières	2,50 m ²	1100 €
---	---------------------	--------

M. Peiffer Edmond Rue Ferrer, 159 7141 Morlanwelz	2,50 m ²	1100 €
---	---------------------	--------

CIMETIERE DE CARNIERESConcessions temporaire pour 15 ans.

Mme Pleitinckx Léona Rue des Ecoles, 20 7141 Carnières	CTS	275 €
--	-----	-------

Mme Binon Bernadette Domaine du Beaugard, 4 7141 Carnières	CTD	375 €
--	-----	-------

Mme Wattiau Josiane Rue Haute, 49 6223 Wagnelée	CTD	330 €
---	-----	-------

Mme Rucloux Noëlla Rue Ernest Roulet, 19 6567 Fontaine Valmont	CTD	330 €
--	-----	-------

M. Bouillon Roger Rue Petit, 11 7141 Carnières	CTT	177 €
--	-----	-------

M. Pauwels Pierre Rue Berger, 49 7160 Pieton	CTS	275 €
--	-----	-------

Mme Canoin Josette Rue Ernest Solvay, 127 7141 Carnières	CTD	165 €
--	-----	-------

M. But Steven Rue de l'Harmonie, 6/6 7100 La Louvière	CTS	275 €
---	-----	-------

M. Claras Michel Rue de Boukini, 30 6150 Anderlues	CTD	330 €
--	-----	-------

M. Baudoux Vincent Rue des Martignièrès, 10 7141 Carnières	CTD	183 €
--	-----	-------

Concessions temporaires pour 50 ans

Mme Benis Simone Rue Alphonse Vanrôme, 62 7141 Carnières	2,50 m ²	1100 €
--	---------------------	--------

Mme Quertinmont Anne Marie Rue de la Case, 43 7141 Morlanwelz	2,50 m ²	1350 €
---	---------------------	--------

CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE

Concessions temporaire pour 15 ans.

Mme Vandemaele Jacqueline Rue Mon Plaisir, 36 7141 Morlanwelz	CTD	330 €
---	-----	-------

2. Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire – Budget de l'exercice 2006 – Modification budgétaire n° 1 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire soumet à votre avis la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2006.

Dépenses en plus	:	2.392,00.- €
Dépenses en moins	:	2.392,00.- €

La contribution de la commune reste inchangée.

3. Contribution financière 2006 à la Zone de Police de Mariemont – Approbation du Gouvernement Provincial – Notification.-

En vertu de l'article 7222 alinéa 3 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

4. Bilan financier, rapport d'activités 2005 de l'ASBL « MUSEE DU CRECC ET MHH » de Carnières – Notification.-

L'arrêté de la Région Wallonne portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux du 24 avril 2004 ;

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation en ses articles L3331-1 à L3331-9 obligent les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la commune à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier 2005 de l'ASBL « Musée du CRECC et MHH » de Carnières.

5. Phasing out de l'Objectif 1 – Site SAE/LA 116 dit « Boulonneries et Forges Cambier » - Projet d'avenant n° 2 à la convention du 4 février 2002 – Approbation.-

Par sa lettre du 6 juin 2006, le Ministère de la Région wallonne - Direction de l'Aménagement opérationnel, à Jambes, nous fait parvenir un projet d'avenant n° 2 à la convention du 4 février 2002 entre la Région wallonne et la commune de Morlanwelz relative à l'octroi d'une aide financière en vue de la rénovation du site d'activité économique désaffecté dit « Boulonneries et Forges Cambier », dans le cadre du Phasing out de l'Objectif 1.

Ce projet d'avenant permet de prendre les engagements budgétaires complémentaires suite au décompte final.

Nous vous proposons d'approuver cet avenant.

6. Mission de coordination en matière de sécurité et de santé pour le projet et la réalisation des travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue E. Solvay (partie) – Cahier spécial des charges – Mode de passation de marché – Approbation.-

L'organisation d'une coordination « sécurité et santé » est nécessaire pour le projet des travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue E. Solvay (partie) à Morlanwelz (Carnières).

Cette mission de coordination sera attribuée par la procédure négociée sans publicité aux clauses et conditions du cahier spécial des charges que vous trouverez dans le dossier du Conseil.

Nous vous invitons à marquer votre accord sur les conditions et le mode de passation de ce marché de service.

7. Réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules dans diverses rues – Décision.-

Dans l'intérêt général de la circulation et de la sécurité routières, nous vous proposons de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules en divers endroits de l'entité, conformément au projet d'arrêté complémentaire ci-après :

Article 1^{er} : Un emplacement de stationnement pour handicapés est réservé aux endroits ci-après :

- sur la Place Max Buset, du côté impair, le long du n° 35 ;
- à la chaussée Brunehault, du côté pair, le long du n° 210 ;
- dans la rue Prince Albert, du côté pair, à l'opposé de l'accès arrière du n° 57 du Quai de la Haine.

Ces mesures seront matérialisées par le placement des signaux E9a avec pictogramme handicapé, flèche montante « 6 mètres », et les marques au sol appropriées.

Article 2. : Dans la rue de la Station, le stationnement est interdit, côté impair, le long du n° 187, sur une distance de 1,5 mètre.

Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne jaune discontinue.

Article 3. : Dans la Grand'Rue, du côté impair, le stationnement est interdit sur une distance de 3 mètres, le long du n° 45.

Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne jaune discontinue.

Article 4. : Dans la rue de la Station, le stationnement est interdit les mercredi, jeudi et vendredi de 08h00 à 11h00, de part et d'autre de la chaussée, entre la rue Fricoux et le n° 160 de la rue de la Station (abrogation de l'article 1^{er} de la décision n° 14 du Conseil communal et du 29 mai 2006).

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux E1 et additionnel reprenant la mention (mercredi, jeudi et vendredi de 08h00 à 11h00).

Article 5. : Dans l'accès à l'école Sainte-Thérèse, un passage pour piétons est établi à son débouché sur la rue Dufonteny.

Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

Article 6. : Dans la chaussée de Mariemont du côté pair :

- à hauteur du n° 74, trois emplacements de stationnement délimités perpendiculairement à la chaussée, sont réservés aux personnes handicapées ;
- le long des n° 2 et 4, le stationnement est organisé en totalité sur le large accotement en saillie.

Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux E9a avec pictogramme des handicapés et les marques au sol appropriées.

Article 7. : Dans la rue du Bois, le stationnement est interdit de part et d'autre de la chaussée, entre la rue de Fontaine de Spa et l'immeuble portant le n° 234.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux E1.

8. Règlement général de Police – Approbation.-

Commentaires en séance.